



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 22 novembre 2018

**Objet de la délibération**

**DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET PRINCIPAL**

Le vingt deux novembre deux mille dix huit à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Première Adjointe.

**Etaient présents :**

Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Nadia SOUFFOY, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Katy BOUILLAUT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Marc LE BOUHART, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

André HARTEREAU à Michèle DOLLÉ, Stéphane LOHÉZIC à Jean-François LE CORFF, Marie-Françoise CÉREZ à Claudine CORPART, Pascal LE LIBOUX à Frédéric TOUSSAINT, Françoise BARJONET MOY à Nolwenn LE ROUZIC, Serge GERBAUD à Fabrice LEBRETON, Michaël BEAUBRUN à Thierry FALQUERHO, Franck LE GOURRIÉREC à Julian PONDAVEN

**Absent(s) :**

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame BOUILLAUT Katy** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

**N° 2018.11.022**

## **DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET PRINCIPAL**

**Rapporteur : Michèle DOLLÉ**

Suite à l'adoption du budget primitif par le Conseil Municipal lors de la séance du 25 janvier 2018, puis du budget supplémentaire lors de la séance du 29 mars il y a lieu d'apporter des modifications au budget principal.

Ainsi la décision modificative du budget principal se présente comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	236 766,00	737 194,00	973 960,00
Recettes	236 766,00	737 194,00	973 960,00

### **Section d'investissement**

La section d'investissement intègre de nouvelles dépenses d'équipement pour un montant de 431 486 € dont 82 089 € réalisés en régie. Le détail de ces dépenses est donné dans le document joint. Il peut s'agir soit de nouvelles dépenses soit d'ajustements de budget pour des opérations déjà votées pour tenir compte des conditions de réalisation. Ces dépenses sont financées par des arbitrages de dépenses ou des économies réalisées pour un montant de 180 781 €, par de nouvelles recettes de la section d'investissement pour un montant 140 008 € (essentiellement des subventions, taxes d'urbanisme et ventes d'immobilisations). Sont également intégrés à la DM des ajustements pour des recettes inférieures aux prévisions (FCTVA, amendes de police, emprunts). La section d'investissement prend aussi en compte la constitution de provisions pour différents contentieux ayant donné lieu à décision de l'assemblée délibérante pour un montant global de 350 623 €.

Des écritures d'ordre au sein de la section sont prévues, équilibrées en dépenses et en recettes pour un montant de 16 684 €.

La section d'investissement est équilibrée par une diminution du virement de la section de fonctionnement d'un montant de 122 118 €.

### **Section de fonctionnement**

La section de fonctionnement reprend notamment sur le volet recettes (+ 673 819 €):

- un ajustement des dernières dotations de l'Etat notifiées et de la fiscalité en fonction des sommes effectivement calculées (165 703 €),
- L'augmentation des recettes des travaux en régie (82 089 €) ainsi que les fournitures pour les réaliser (+46 532 €).
- les recettes de remboursements de rémunérations (+ 284 033 €),
- le versement de subventions notamment celles de la CAF au titre du contrat enfance jeunesse (123 000 €) ou celles perçues dans le cadre des actions politique de la Ville (20 232 €)

- des produits exceptionnels (remboursements d'assurances ou de recours contre des tiers).
- Divers ajustements pour tenir compte de l'activité des services.

Concernant les dépenses :

- Comme évoqué ci-dessus le besoin de financement de la section d'investissement diminue ce qui permet de réduire le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 122 118 €,
- Les charges de personnel (chapitre 012 rémunération et charges) sont attendues en diminution de 83 388 € par rapport à la prévision,
- La participation communale au financement de l'EPCC Trio'S est abondée de 24 700 € correspondant à l'évolution des frais de personnel
- des ajustements pour tenir compte de l'activité des services et des circonstances actuelles. Ces ajustements permettent soit d'abonder les comptes, soit de les diminuer, soit de réaliser des arbitrages,

La section de fonctionnement augmente son financement de l'investissement pour un montant de global de 136 120 € (notamment en raison des provisions constituées) et l'équilibre est assuré en augmentant le compte des dépenses imprévues de 511 248 € (dont le montant après la décision modificative serait de 836 148 €).

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,  
**Vu** le budget primitif 2018 adopté le 25 janvier 2018,  
**Vu** le budget supplémentaire 2018 adopté le 29 mars 2018,  
**Vu** la nécessité d'ajuster le budget principal de la Ville,  
**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date de 29 octobre 2018,  
**Vu** l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 5 novembre 2018,  
**Vu** le rapport présenté en séance,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- ➔ **ADOpte** la décision modificative N°1 2018 du budget principal
- ➔ **DÉCIDE** le versement d'une dotation complémentaire de 24 700 € à l'EPCC Trio'S.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

**Délibération adoptée par 27 voix Pour et 3 voix Contre, 3 Abstention(s).**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

Envoyé en préfecture le 05/12/2018  
Reçu en préfecture le 05/12/2018  
Affiché le  
ID : 056-215600834-20181122-D201811022-DE

André HARTEREAU